



LETTRÉ MENSUELLE

CFE-CGC

Inetum Software

contact.cfecgc.inetumsoftware@gmail.com

Sommaire

Page 1 Édito

Page 2 Mutuelle et Prévoyance

Page 3 Agence M'Otion

Page 4 et 5 CSE

Page 6 Agendas

Page 7 Contacts

Février 2025

N°1

Sortie d'Inetum Software de l'UES Inetum ! Enfin libres ?



Voici votre première lettre mensuelle de la section syndicale **CFE-CGC** Inetum Software France et peut-être la dernière avec ce nom puisque l'entreprise devrait changer de raison sociale à la fin du mois de février.

Toujours est-il que nous souhaitons communiquer longtemps avec vous par ce biais.

Cette lettre a pour objectif de vous informer régulièrement des activités économiques et sociales de l'entreprise mais aussi de vous rappeler les échéances concernant les œuvres sociales gérées par le CSE.

Nous annoncerons également les informations relatives aux accords d'entreprise que nous allons négocier avec la Direction.

Pour toutes ces raisons, nous ne saurions que vous encourager à lire attentivement ce rendez-vous mensuel.

En fin de cette communication, vous pourrez avoir les coordonnées de chacun d'entre nous.

Bonne lecture ...

Signature des accords

Comme indiqué par la **CFE-CGC** lors des élections du CSE, la séparation avec Inetum Software n'entraînera pas la chute des accords. Des négociations ont été menées en Décembre et Janvier entre les différents syndicats représentatifs et la Direction.

En conséquence la **CFE-CGC** a signé les accords portant sur les sujets suivants :

- Aménagement du Temps de Travail
- Astreintes
- Handicap
- Télétravail
- Santé et Prévoyance
- Exercice du droit syndical
- Fonctionnement du CSE

Ces accords sont calqués sur les accords préexistants et **cela ne modifiera pas votre quotidien**.

Vous pourrez les retrouver dans [CE DOSSIER TEAMS](#) une fois publiés.

La séparation du groupe nous ouvre également des opportunités pour négocier de nouveaux accords auparavant refusés par le groupe Inetum.

La **CFE-CGC** se donne pour objectif en 2025 de négocier un accord d'intéressement et un accord générationnel.

Évolution des cotisations mutuelle et prévoyance

Rappel sur l'évolution des taux de cotisations

Suite à la renégociation du contrat mutuelle et prévoyance par Inetum, négociée pour 2025 en incluant Inetum Software, les taux de la mutuelle et de la prévoyance vont évoluer :

- Légère baisse dès janvier pour le salarié (incluant enfant & ascendant à charge).
- Forte hausse pour ceux ayant souscrit à l'option « Conjoint », celle-ci voyant son taux plus que doubler.

	2024	Janvier 2025	Février 2025	Juillet 2025
Salarié & enfants	2,78%	2,60%	2,60%	2,60%
Conjoint	1,07%	1,07%	1,80%	2,60%

Baisse des cotisations... mais avant tout pour la Direction

La baisse des cotisations salarié est avant tout une bonne opération pour le groupe Inetum.

En effet, étant prises en charge à 65% par l'entreprise, cette dernière voit ses cotisations diminuer bien plus fortement que le salarié qui n'en verse que 35%. Le manque à gagner étant compensé par une forte augmentation sur l'option conjoint pour laquelle elle ne verse aucune cotisation.



La CFE-CGC déplore l'utilisation de la mutuelle pour faire des économies au détriment des salariés.

Une pétition intersyndicale au niveau groupe pour dénoncer cet état de fait est disponible [ICI](#).

Prévoyance, la baisse se transforme en hausse

Le taux de cotisation prévoyance devait baisser de 0,45% à 0,42%, cependant à notre grande surprise, ce taux est passé à 0,75% sur nos bulletins de paie de janvier 2025.

Espérons qu'il s'agisse juste d'une erreur qui sera rapidement corrigée... et **remboursée**.

La CFE-CGC demande à la Direction une explication claire et rapide à ce sujet destinée à l'ensemble des salariés Inetum Software.

Un changement de prestataire (trop) précipité

Comme vous le savez, Inetum Software, par l'intermédiaire du groupe Inetum a changé de prestataire, en passant de Verspieren à Mercer. A noter que l'assureur ne change pas, il s'agit toujours de Generali.

Cependant la CFE-CGC regrette que ce changement n'ait pas été porté à la connaissance des salariés par anticipation. Communiquer sur un changement de prestataire, sans forcément indiquer son nom, aurait été moins inquiétant que de le découvrir au hasard d'un appel à Verspieren.

Où trouver les informations sur le bulletin de salaire ?

Vous pouvez retrouver les taux indiqués pour la mutuelle et la prévoyance sur votre bulletin de salaire aux lignes indiquées ci-dessous. Soyez vigilants et n'hésitez pas à remonter à la CFE-CGC toute évolution qui vous semblerait anormale.

DESIGNATION	NOMBRE OU BASE	PART EMPLOYE		EMPLOYEUR
		TAUX OU %	MONTANT	MONTANT
SALAIRE DE BASE				
*REMUNERATION BRUTE. (1)			3000 00	
SANTE				
SECURITE SOCIALE - MALADIE MATERNITE	3000 00			210 00
. INVALIDITE DECES	3000 00	0450	1350 -	3459
PREVOYANCE INCAPACITE INVALIDITE DECES TA Prévoyance	3000 00	0973	2919 -	5421
COMPLEMENTAIRE SANTE OBLIGATOIRE TRANCHE A Mutuelle Salarié + enfants + ascendant à charge	3000 00	1070	3210 -	
COMPLEMENTAIRE SANTE OBLIGATOIRE Mutuelle Conjoint	3000 00			

$\text{Salaires brut mensuel} \times \text{Taux salarié } 35\% \times 2,78 = \text{Cotisation salarié}$

 $\text{Part employeur } 65\% \times 2,78 \times \text{salaires brut}$

Fermeture de l'agence de Nîmes

Regroupement des agences de Nîmes et de Montpellier

Pour rappel, la Direction a décidé unilatéralement la fermeture de l'agence de Nîmes afin de la fusionner avec celle de Montpellier sur le site M'Otion en juillet 2024.

Nîmes étant située à plus de 50km de Montpellier, cela implique de nombreux problèmes d'organisation et de désagréments pour les salariés concernés : Perte de temps dans les transports, problème de garde d'enfants, usure du véhicule personnel, ...

Compensations obtenues

Uniquement pour les salariés gagnant moins de 36 000€ brut annuel :

11 € par salarié, dont 6,60€ de péage, par jour de présence sur site dans la limite de 200€ mensuels.



Martin Hubert n'aime pas les seuils, mais la Direction persiste

Interpellé directement sur le sujet en réunion CSE, Martin HUBERT, président d'Inetum Software a déclaré qu'il n'aimait pas les seuils.

Cependant aucune avancée à ce sujet n'a été constatée.

La **CFE-CGC** rappelle que la fermeture de cette agence est un choix, non pas des salariés Nîmois mais de la Direction, et en conséquence demande la suppression du seuil de 36 000€.

Différence salariale entre les agences de Nîmes et Montpellier

Suite au rapprochement des agences de Nîmes et de Grabels à M'Otion, de nombreux salariés ex-Nîmois nous ont interpellés sur les différences de Coefficient Syntec et de salaires constatées à poste équivalent.

Les différences sont visibles sur le tableau ci-dessous, où l'on constate, en 2023, que la population de Nîmes est majoritairement répartie sur des coefficients plus bas, avec un Revenu de Base Théorique (RBT) inférieur à Grabels.

La **CFE-CGC** demande à la Direction de revaloriser les salaires des ex-Nîmois, afin de réduire ces inégalités, tout en maintenant un taux normal d'augmentation pour les salariés de Montpellier.

Les différences salariales entre Cost, à résultat individuel et poste équivalent, ne pouvant se justifier du fait de la nouvelle organisation 2025 en pôles.

ANNEE 2023	Nîmes		Grabels	
	Effectif	Rémunération	Effectif	Rémunération
N 2-3			4 (3%)	30 616
N 3-1	2 (4%)	(s)	5 (4%)	33 354
N 3-2	4 (9%)	30 775 (-6 890)	3 (2%)	37 655
P1-1			2 (2%)	(s)
P 1-2	4 (9%)	32810 (-3 981)	8 (7%)	36 791
P 2-1	21 (47%)	37087 (-1 250)	26 (22%)	38 337
P 2-2	8 (18%)	41673 (-3 469)	32 (26%)	45 142
P 2-3	3 (7%)	47 332 (-7 818)	21 (17%)	55 150
P 3-1	2 (4%)	(s)	13 (11%)	62 843
P 3-2	1 (2%)	(s)	5 (4%)	94 686
P 3-3			1 (1%)	(s)
TOTAL	45	39059 (-8 858)	121	47 917

CSE des 30 et 31 janvier à Clichy

Situation économique à fin décembre 2024

La situation économique d'Inetum Software est très satisfaisante en terme de Chiffre d'Affaire (CA), s'établissant à 148 M€ (+ 7M€ vs 2023) et une marge opérationnelle à 21,2% (16,4% en 2023) en phase avec le budget.

Suivi des effectifs à fin décembre 2024

Nous étions 936 salariés à fin décembre 2024, bienvenue aux 6 collègues qui nous ont rejoints ce mois-ci. La **CFE-CGC** regrette que les nouveaux recrutements en R&D se fassent désormais au Maroc plutôt qu'en France, cet état de fait étant pleinement assumé par la Direction d'Inetum Software.

Nouvelle organisation 2025

Inetum Software ambitionne de devenir le n°1 français d'édition de logiciel pour le secteur public.

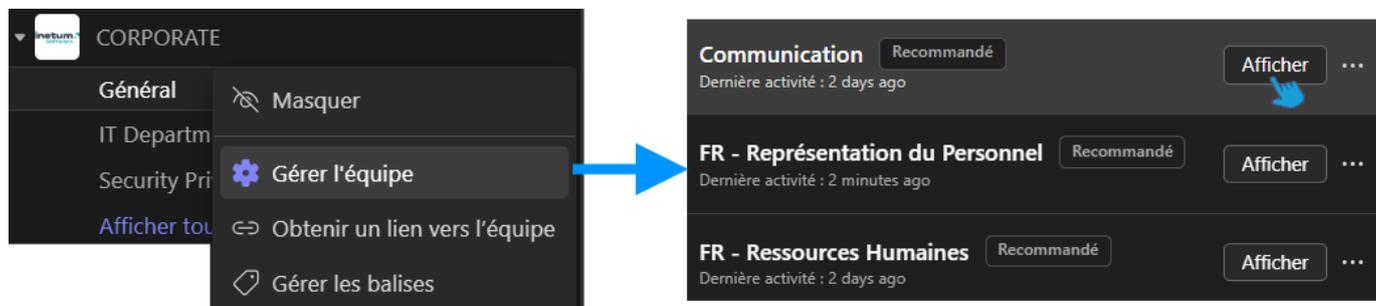
La nouvelle organisation centrée sur des pôles par « métier » plutôt que par Cost inquiète de nombreux salariés. Nous vous tiendrons informés dans notre prochaine lettre mensuelle de mars 2025 des conséquences concrètes de ce changement très impactant.

DSI, Charte Informatique et téléphonie

Bienvenue à Nicolas CANNAFERINA, notre nouveau DSI. Il est intervenu en janvier lors du CSE où il a détaillé ses projets, notamment le fait de faciliter la vie des utilisateurs en leur permettant d'avoir une plus grande liberté d'utilisation et d'installation sur leurs postes de travail.

Il est également à noter que la téléphonie par Teams commence à être déployée dans les agences.

Enfin, un canal de communication moins formel que par mail a été mis en place sur Teams. Attention néanmoins à afficher les canaux qui peuvent être masqués par défaut (voir capture ci-dessous)



Les élus **CFE-CGC** ont réagi positivement à ces annonces et attendent que l'ouverture annoncée se matérialise dans la charte informatique et dans notre travail quotidien.

Déménagements

Le bail de l'immeuble de Lyon Tangram dont les 5e et 6e étages sont occupés par Inetum Software et Cléva a été dénoncé. La Direction recherche actuellement de nouveaux locaux.

Le bail de Niort-Chauray, agence partagée entre Inetum et Inetum Software devrait suivre la même voie sous peu.

Vos élus **CFE-CGC** restent vigilants afin que les nouveaux locaux soient les mieux adaptés possible en terme d'aménagement, d'espace de travail et de localisation.

CSE des 30 et 31 janvier à Clichy

Consultation annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise

0 Favorable, 0 Abstention, 18 Défavorables

Le rapport d'expertise indique une forte hausse des résultats opérationnels malgré la forte hausse des prestations dues au Groupe INETUM : Frais de marque, frais immobilier, management fees*.

Il est à remarquer qu'Inetum Software France génère à elle seule les résultats permettant de verser une participation à l'ensemble des salariés français du Groupe INETUM.

De plus la séparation du groupe Inetum a entraîné une forte hausse de l'endettement (+400M€) pouvant nuire aux projets futurs de l'entreprise.

Les élus **CFE-CGC** ont par conséquent voté **défavorablement** sur cette consultation.

* management fees : frais de gestion versés par une filiale

Consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

0 Favorable, 0 Abstention, 18 Défavorables

Le rapport d'expertise pointe l'absence d'une véritable politique de formation continue au sein de l'entreprise, la quasi-totalité des indicateurs ayant régressé par rapport aux années précédentes. De plus, aucune mesure ne semble venir changer cette tendance à l'avenir. Notons qu'aucune cellule dédiée à la formation n'existe, à date, au sein d'Inetum Software.

Il démontre également que l'expérience des équipes n'est pas valorisée, un nouvel embauché touchant quasiment le même salaire, à poste équivalent, qu'un salarié avec 10 ans d'ancienneté.

Constatant également que les montants des primes exceptionnelles et bonus pour les plus hauts salaires dépassent la hausse des appointements de base, nous demandons la négociation d'un accord d'intéressement afin que l'ensemble des salariés soit associé aux bons résultats de l'entreprise.

Les élus **CFE-CGC** ont par conséquent voté **défavorablement** sur cette consultation.

Suite à cette consultation, la Direction a répondu, par écrit, être ouverte à la négociation d'un accord générationnel.

Consultation sur le DUERP Inetum Software

16 Favorables, 2 Abstentions, 0 Défavorable

Le DUERP : **D**ocument **U**nique d'**É**valuation des **R**isques **P**rofessionnel détaille par agence les mesures de prévention à prendre afin de prévenir les risques. Il recense également les personnes formées au premier secours, à la sécurité incendie ou ayant des habilitations électriques, ainsi que les coordonnées des médecines et inspections du travail.

Considérant les évolutions positives et améliorations effectuées sur ce document qui avait été précédemment laissé à l'abandon, les élus **CFE-CGC** ont par conséquent voté **favorablement** sur cette consultation.

Ce document est consultable sur Teams [ICI](#)

Agenda œuvres sociales

Du 1^{er} janvier au 31 décembre :

- ⇒ Cinéma 15 tickets à tarif réduit (50% pris en charge par le CSE)
- ⇒ Activités Sportives et Culturelles 50% des dépenses avec un plafond de **150€ en 2025**
- ⇒ Vacances enfants de 20% à 60% en fonction du quotient familial (20 jours max)*
- ⇒ Evènements collectifs Maximum 60 € par salarié et par an
- ⇒ Prime naissance / adoption 190€ à réception d'un justificatif

Du 1^{er} mars au 30 mai :

- ⇒ Demande des chèques vacances En fonction du quotient familial + 60€ par enfant *
 - ⇒ **Livraison 3^{ème} semaine de juin**
- ⇒ Demande d'allocation rentrée scolaire 50€ par enfant scolarisé *
 - ⇒ **Livraison 3^{ème} semaine de juin**

De fin août à début novembre :

- ⇒ Demande de e-chèque culture 80€ en 2024
 - ⇒ **Livraison 3^{ème} semaine de novembre**

Début décembre :

- ⇒ Distribution e-chèque Noël 190€ en 2024
 - ⇒ **Livraison 1^{ère} semaine de décembre**

* enfant âgé de moins de 21 ans le 31/12/2024 sauf si l'enfant est déclaré porteur de handicap (pas de limite d'âge dans ce cas).

Le mémo 2025 est consultable [ici](#)

Agenda des réunions

CSE extra le 16 janvier à Clichy
 CSE le 30 janvier à Clichy
CSE le 27 février à Lyon
 CSSCT le 13 mars à Clichy
 CSE le 27 mars à Aix
 CSE le 24 avril à Clichy
 CSE le 22 mai à Montpellier
 CSSCT le 5 juin à Clichy
 CSE le 26 juin à Chauray

Les PV des réunions se trouvent sur le site du CSE quand ils sont validés



CSE le 24 juillet à Clichy
 CSSCT le 11 septembre à Clichy
 CSE le 25 septembre à Reims
 CSE le 30 octobre à Quétigny
 CSE le 27 novembre à Orthez
 CSSCT le 4 décembre à Clichy
 CSE le 18 décembre à Clichy

Le CSE vous donne rendez-vous le 27 février au Tangram pour un buffet déjeunatoire à la cafétéria

Prenez contact avec vos représentants **CFE-CGC** !

Géraldine BAUDRY Reims		contact.cfecgc.inetumsoftware@gmail.com	
Bertrand KLOSTER Metz/Clichy	06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-inetum.com	DS
Hor JULIEN Montpellier		contact.cfecgc.inetumsoftware@gmail.com	
Daniel AKNINE Nancy/Clichy	06 73 37 55 76	daniel.aknine@cfecgc-inetum.com	DS
Véronique MILLET Lyon	06 76 60 40 77	contact.cfecgc.inetumsoftware@gmail.com	
Rémy CHÊNE Quetigny	06 58 58 46 32	chene.remy21@gmail.com	DS
Sonia LUCIDE Montpellier		sonia.lucide@orange.fr	DS
André NEBLE Montpellier		contact.cfecgc.inetumsoftware@gmail.com	RS CSE
Christophe MARTINEAU Lyon		contact.cfecgc.inetumsoftware@gmail.com	RS CSSCT

Vous aussi, rejoignez la **CFE-CGC !**

Adhérez en ligne :

<https://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>